

AIDES AUX TRAVAUX 2020

Equipements / travaux	MAPRIMERÉNOV'		CRÉDIT D'IMPÔT			
	Ménages Très Modestes	Ménages Modestes	Ménages Intermédiaires		Ménages Revenus Supérieurs	
			Logement individuel	Travaux dans parties communes des immeubles collectifs	Logement individuel	Travaux dans parties communes des immeubles collectifs
Systèmes de chauffage, ECS et ventilation						
Chaudière à alimentation automatique fonctionnant autres biomasse (plaquettes ou granulés)	10 000 € <small>(uniquement chaudière granulés)</small>	8 000 € <small>(uniquement chaudière granulés)</small>	4 000 €	1 000 € / logement		
Chaudière à alimentation automatique fonctionnant au bois bûche	8 000 €	6 500 €	4 000 €	1 000 € / logement		
Chaudière à alimentation manuelle fonctionnant au bois ou autres biomasses			3 000 €			
Chaudière THPE	1 200 €	800 €				
Système solaire combiné (chauffage, ECS)	8 000 €	6 500 €	3 000 €			
CESI Chauffe-Eau Solaire Individuel ou collectif	4 000 €	3 000 €	2 000 €	350 € / logement		
Poêle à granulés et cuisinières à granulés	3 000 €	2 500 €	1 500 €			
Poêle à bûches et cuisinières à bûches	2 500 €	2 000 €	1 000 €			
Foyer fermé, insert, à bûches ou granulés	2 000 €	1 200 €				
Equipement de chauffage ou de production d'eau chaude fonctionnant avec des capteurs solaires hybrides thermiques et électriques à circulation de liquide	2 500 €	2 000 €	1 000 €			
PAC autres air/air à chaleur géothermique	10 000 €	8 000 €	4 000 €	1 000 € / logement		
PAC air/eau	4 000 €	3 000 €	2 000 €	1 000 € / logement		
PAC autres air/air dédiée à la production d'eau chaude sanitaire	1 200 €	800 €	400 €	150 € / logement		
Equipement de raccordement à un réseau de chaleur et/ou de froid, et droits et frais de raccordement	1200 €	800 €	400 €	150 € / logement		
Equipement de VMC à double flux	4 000 €	3 000 €	2 000 €	1 000 € / logement		
Dépose de cuve à fioul	1 200 €	800 €	400 €	150 € / logement		
Système d'isolation						
Matériaux d'isolation des parois vitrées	100 €	80 €	40 €/équipement			
ITI Matériaux d'isolation thermique des parois opaques (façade, pignon, rampants de toiture et plafonds de combles aménagés ou aménageables)	25 €/m ²	20 €/m ²	15 €/m ²	15 € / m ² à proratiser selon la quote-part	10 €/m ²	10 € / m ² à proratiser selon la quote-part
ITE Matériaux d'isolation des parois opaques (façade, pignon, toiture terrasse)	100 €/m ²	75 €/m ²	50 €/m ²	50 € / m ² à proratiser selon la quote-part	25 €/m ²	25 € / m ² à proratiser selon la quote-part
Equipements ou matériaux de protection des parois vitrées ou opaques contre les rayonnements solaires	25 €/m ²	20 €/m ²	15 €/m ²	15 €/m ² à proratiser selon la quote-part		
Autres						
Système de charge pour véhicules électriques	300 € CITE	300 € CITE	300 €	300 €	300 €	300 €
Audit énergétique	500 €	400 €	300 €	150 € / logement		
Bouquet de travaux pour maison individuelle			150 €/m ² surface habitable			

Informations données à titre indicatif, sous réserve de précisions, erreurs ou omissions. Ces aides sont soumises à conditions.

PLUS D'INFORMATIONS ? VOTRE CAPEB EST À VOTRE DISPOSITION.

Accueil 02 35 69 17 17



PLAFOND DU CRÉDIT D'IMPÔT

Toutes dépenses éligibles confondues, sur la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2020 :

- **2 400 €** pour une personne célibataire veuve ou divorcée
- **4 800 €** pour un couple soumis à imposition commune
- majoration 120 € / pers. à charge (ou de 60 € lorsqu'il s'agit d'un enfant réputé à charge égale)

PLAFONDS DE RESSOURCES

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages Très modestes RFR (1) inférieur à		Ménages modestes RFR (1) compris entre		Ménages intermédiaires RFR (2) compris entre		Ménages Revenus supérieurs RFR (2) supérieur à
	Ile de France	Autres régions	Ile de France	Autres régions	Ile de France	Autres régions	
1	20 593 €	14 879 €	20 593 € et 25 068 €	14 879 € et 19 074 €	25 068 € et 27 706 €	19 074 € et 27 706 €	27 706 €
2	30 225 €	21 760 €	30 228 € et 36 792 €	21 760 € et 27 896 €	36 792 € et 44 124 €	27 896 € et 44 124 €	44 124 €
3	36 297 €	26 170 €	36 297 € et 44 188 €	26 170 € et 33 547 €	44 188 € et 50 281 €	33 547 € et 50 281 €	50 281 €
4	42 381 €	30 572 €	42 381 € et 51 597 €	30 572 € et 39 192 €	51 597 € et 56 488 €	39 192 € et 56 488 €	56 488 €
5	48 488 €	34 983 €	48 488 € et 59 026 €	34 983 € et 44 860 €	59 026 € et 62 595 €	44 860 € et 62 595 €	62 595 €
Par personne supplémentaire	+ 6096 €	+ 4 412 €	+ 7 422 €	+ 5 651 €	+ 6157 €	+ 6157 €	+ 6157 €

(1) RFR Revenu Fiscal de Référence du dernier avis d'imposition

(2) RFR Revenu Fiscal de Référence de l'avant dernière année

ÉLIGIBILITÉ DES TRAVAUX

- ▲ Éligibilité du crédit d'impôt et de MaPrimeRénov' sous conditions de performances techniques. (cf. tableaux des critères techniques.)
- ▲ Les travaux doivent être réalisés par une entreprise reconnue RGE.
- ▲ Seuls les propriétaires du logement affecté à leur habitation principale bénéficient du crédit d'impôt et de MaPrimeRénov'.

CUMUL

Possibilité de cumuler le Crédit d'impôt ou MaPrimeRénov' avec la TVA à 5.5 % et les ecoprimes.